



PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE

# Guide d'élaboration des propositions



PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE

# Guide d'élaboration des propositions

Août 1997

Cette publication est disponible par voie électronique sur le  
World Wide Web à l'adresse suivante :

<http://pac.unb.ca>

**Pour de plus amples renseignements : 1-800-268-6608**



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 1997

N° au cat. C2-327/1-1997

ISBN 0-662-63122-6

51619 B

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AU SUJET DU GUIDE</b> .....	1
<b>AU SUJET DU PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE (PAC)</b> .....	3
Objectifs du Programme; L'autoroute de l'information et Internet; Définition de « site d'accès communautaire »; Admissibilité; Possibilités et avantages	
<b>SÉLECTION DES PROPOSITIONS EN VUE DU FINANCEMENT</b> .....	7
Critères; Concours	
<b>CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES</b> .....	10
Financement maximal; Utilisation des fonds versés par Industrie Canada; Contrat de service; Calendrier des paiements; Vérification et évaluation; Revenus et contributions en nature; Dépenses; Viabilité financière	
<b>ÉTAPES DE LA PRÉPARATION DE VOTRE PROPOSITION</b> .....	13
Dates importantes; Comité de direction; Sites d'accès communautaire existants; Vision; Représentants du PAC; Rédaction et présentation de votre proposition	
<b>ÉLÉMENTS À INCLURE DANS VOTRE PROPOSITION</b> .....	17
Lettre d'accompagnement; Sommaire du projet; Justification; Organisation; Infrastructure; Partenariats; Perspectives d'avenir; Annexes et lettres de soutien; Résumé	
<b>POUR NOUS JOINDRE</b> .....	29
<b>RÉSUMÉ</b> .....	31

# AU SUJET DU GUIDE

La proposition que vous adresserez aux responsables du Programme d'accès communautaire (PAC) d'Industrie Canada devrait expliquer comment vous allez établir et exploiter un site d'accès communautaire à Internet au sein de votre collectivité.

Le présent Guide renferme des renseignements utiles pour l'élaboration de votre proposition, notamment :

- des renseignements généraux sur le PAC;
- des indications concernant le mode de sélection des propositions;
- des renseignements d'ordre financier sur l'établissement d'un site du PAC;
- une marche à suivre pour l'élaboration d'une proposition;
- des précisions sur les éléments à inclure dans votre proposition;
- les moyens de nous joindre pour obtenir de plus amples renseignements.

Nous vous invitons à lire en entier le contenu du Guide avant d'élaborer votre proposition. N'hésitez pas à faire montre de créativité en tirant parti des ressources locales à votre disposition et en reflétant la vision que vous avez de votre site d'accès communautaire. Votre proposition ne devrait pas contenir plus de sept pages (sans compter les annexes). Il s'agit d'un concours : les propositions qui répondent aux critères de sélection, c'est-à-dire celles qui sont le plus susceptibles de donner lieu à un projet viable à long terme, ont les meilleures chances d'être retenues.



# AU SUJET DU PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE (PAC)

Le Programme d'accès communautaire (PAC) d'Industrie Canada a pour objet d'aider la population et les entreprises des petites villes et des collectivités rurales de moins de 50 000 habitants à avoir accès à Internet à un prix abordable et à se prévaloir des possibilités qu'offre l'autoroute de l'information sur les plans social et économique. Grâce à une aide financière pouvant atteindre 30 000 \$ mais ne dépassant pas 50 p. 100 du coût total, les collectivités peuvent plus facilement assumer les coûts liés au matériel, aux connexions, au personnel, à la formation et au soutien technique. L'objectif du PAC est de financer des projets dans 5 000 collectivités rurales au maximum d'ici l'exercice 2000-2001. Le PAC fait partie intégrante de la stratégie du gouvernement fédéral concernant l'autoroute de l'information, qui consiste à permettre un accès universel à un prix abordable.

## Objectifs du Programme

Le Programme d'accès communautaire vise quatre grands objectifs :

- sensibiliser les membres des collectivités rurales du Canada aux possibilités et aux avantages liés à l'utilisation de la technologie de l'information et des services d'information;
- accélérer l'accès aux services et aux outils d'apprentissage de l'autoroute de l'information qui soutiennent l'emploi et la croissance dans les collectivités rurales et favoriser l'échange d'idées et de renseignements par voie électronique;
- accroître les possibilités offertes aux entrepreneurs locaux, aux employés, aux éducateurs, aux étudiants et aux élèves ainsi qu'aux autres personnes désireuses d'améliorer leurs compétences en informatique, en gestion de l'information et en exploitation de réseau;
- favoriser la conversion des services gouvernementaux et autres à la prestation électronique ainsi que la création de nouveaux services électroniques en vue de fournir à un moindre coût des services plus efficaces à tous les Canadiens, y compris les personnes ayant une déficience, peu importe la taille ou la situation géographique de leur collectivité.

## L'autoroute de l'information et Internet

L'autoroute de l'information est l'infrastructure mondiale d'information et de communications essentielle à l'économie de l'information en pleine expansion au Canada. Ce « réseau de réseaux », qui comprend les réseaux téléphoniques et informatiques, les réseaux de câbles, les systèmes à satellite et les systèmes de communications sans fil, relie les foyers, les entreprises, les pouvoirs publics et les établissements à une panoplie de services interactifs – divertissements, produits éducatifs et culturels, services sociaux, banques de données et commerce électronique.

Internet est un élément de l'autoroute de l'information. Il s'agit d'un réseau informatique d'envergure mondiale qui relie de nombreux réseaux plus petits et grâce auquel des ordinateurs de toutes sortes peuvent partager des services et communiquer directement. L'accès à Internet est fourni par des entreprises de télécommunications, des fournisseurs de services du secteur privé et des réseaux financés par les pouvoirs publics. Son utilisation par les particuliers, les entreprises et les organisations croît rapidement.

### Définition de « site d'accès communautaire »

Un site d'accès communautaire est l'endroit au sein d'une collectivité où le public peut avoir accès à Internet. Votre proposition peut prévoir plus d'un emplacement dans la collectivité immédiatement ou de façon progressive.

Le nombre d'ordinateurs, d'imprimantes, etc., dont est doté le site varie suivant sa raison d'être et la taille de la collectivité, entre autres facteurs. On peut employer des emplacements différents pour les diverses activités, mais tous les emplacements devraient être accessibles à tous les membres de la collectivité, y compris les personnes ayant une déficience. Chaque emplacement devrait être doté d'au moins un ordinateur pouvant être adapté aux besoins des personnes ayant une déficience.

## Admissibilité

Les collectivités qui ont déjà obtenu une aide financière dans le cadre du Projet d'accès communautaire ne sont pas admissibles.

Le Programme d'accès communautaire s'adresse aux collectivités qui comptent moins de 50 000 habitants et se trouvent à l'écart des grands centres métropolitains. Les organismes communautaires sans but lucratif – écoles, bibliothèques, sociétés de développement économique, chambres de commerce, réseaux communautaires, clubs sociaux, etc. – peuvent présenter une proposition au nom de la collectivité. Dans nombre de cas, les gens créent un organisme sans but lucratif pour s'occuper du site d'accès communautaire. Il est essentiel que l'organisme qui présente la demande s'assure la participation de partenaires de la collectivité entière et obtienne un appui massif de ses membres pour l'élaboration de la proposition et la planification de sa mise en œuvre.

Les collectivités des Premières Nations qui ont déjà reçu une aide financière dans le cadre de la composante du programme Rescol consacrée aux Premières Nations sont aussi admissibles au PAC. Cependant, le total des montants demandés dans le cadre de ces deux programmes combinés ne peut excéder 30 000 \$.

### *Proposition unique provenant de plusieurs collectivités*

Si plusieurs collectivités collaborent pour raccorder leurs sites d'accès en réseau régional, elles peuvent présenter une proposition conjointe pourvu que le montant total demandé ne dépasse pas 30 000 \$. S'il est plus élevé, chaque collectivité devrait soumettre une proposition distincte. Les documents accompagnant une proposition présentée par plusieurs collectivités devraient indiquer clairement la nature du partenariat prévu et les avantages escomptés. Les prévisions budgétaires devraient alors porter uniquement sur les sites d'accès communautaire visés.

### *Plusieurs propositions provenant d'une seule collectivité*

Comme le Programme d'accès communautaire ne devrait financer qu'une seule proposition par collectivité, la proposition présentée doit reposer sur une large assise. Si nous recevons plus d'une proposition provenant d'une même collectivité, il pourrait être difficile de déterminer si une ou plusieurs propositions font l'objet de partenariats et d'un appui massif au sein de la collectivité dans son ensemble. Les groupes communautaires sont encouragés à unir leurs efforts. Si vous apprenez qu'un autre groupe de votre collectivité travaille à l'élaboration d'une proposition, vous devriez faire cause commune et présenter une seule demande. Votre proposition peut prévoir plus d'un emplacement pour différentes activités, par exemple, l'utilisation du matériel, la formation et l'administration.

## Possibilités et avantages

Le Programme d'accès communautaire offre un large éventail de possibilités. C'est en grande partie à la collectivité elle-même qu'il reviendra de voir où elles se trouvent et de déterminer la meilleure façon de les exploiter. Cependant, le site d'accès communautaire devrait au départ être axé principalement sur les possibilités et les avantages suivants :

- aide à la production d'un contenu local et d'applications locales (par exemple, des pages d'accueil, un « hôtel de ville » ou un service de placement électronique) sur Internet;
- ressources visant à permettre aux entrepreneurs, aux éducateurs, aux jeunes et à d'autres personnes de la collectivité d'acquérir de l'expérience en gestion de l'information ainsi qu'en exploitation de réseau et d'autres compétences importantes favorisant l'employabilité;
- utilisations novatrices et utiles d'Internet, par exemple, pour le télé-enseignement, les soins de santé à distance ou l'amélioration de la compétitivité des entrepreneurs locaux;
- accès du public aux services et aux renseignements gouvernementaux, par Internet, au Canada ou ailleurs dans le monde;
- création de liens, par l'intermédiaire du site Web du Programme d'accès communautaire, avec d'autres collectivités rurales ayant des objectifs similaires au chapitre du développement économique local et de la création d'emplois;
- repérage plus efficient des débouchés, des possibilités d'emploi et d'investissement et des activités de promotion éventuelles s'offrant aux particuliers, aux entreprises et à la collectivité en général.

# SÉLECTION DES PROPOSITIONS EN VUE DU FINANCEMENT

## Critères

Le comité d'examen du PAC de la province ou du territoire, selon le cas, doit évaluer et noter chaque proposition en fonction de cinq critères de base ayant une importance égale : la **justification du projet**, son **organisation**, son **infrastructure**, les **partenariats créés** et les **perspectives d'avenir**. On trouvera de plus amples renseignements concernant chacun de ces critères sous la rubrique « **Éléments à inclure dans votre proposition** ». Les paragraphes qui suivent donnent des précisions sur la sélection des propositions.

### *Services complémentaires à l'intention du secteur privé*

Si votre collectivité a actuellement accès à Internet par l'entremise d'un ou de plusieurs fournisseurs privés, vous devriez essayer de vous associer à ceux-ci, au lieu d'offrir les mêmes services qu'eux. Certains fournisseurs d'accès à Internet peuvent se révéler des partenaires précieux quand il s'agit d'assurer la formation, de produire le contenu local et même d'aménager un site d'accès communautaire pour les personnes, les organisations et les entreprises qui n'ont pas les moyens de se procurer un micro-ordinateur et l'éventail complet des connexions Internet. Par ailleurs, les personnes et les entreprises qui utiliseront votre site d'accès pourraient décider d'acheter un ordinateur et de se brancher à Internet par l'intermédiaire d'un fournisseur local. S'il n'y a pas de fournisseur d'accès à Internet dans votre collectivité, vous suscitez peut-être un intérêt assez grand pour qu'un membre de votre milieu décide de lancer une entreprise dans le domaine.

### *Promotion du site d'accès communautaire*

Les sites d'accès communautaire sont tenus, en collaboration avec Industrie Canada, de faire connaître leur existence et les progrès réalisés. À cette fin, ils auront recours à du matériel et à des activités de promotion, notamment une inauguration officielle et d'autres événements appropriés auxquels pourront participer les représentants fédéraux.

### *Minorités de langue officielle*

En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, Industrie Canada et le Programme d'accès communautaire ont l'obligation de favoriser l'épanouissement des minorités de langue officielle et de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais. C'est pourquoi les propositions présentées dans le cadre du Programme devraient prévoir des mesures précises et adéquates pour répondre aux besoins des minorités de langue officielle au sein des collectivités visées.

Pour atteindre cet objectif, les groupes qui présentent une proposition dans le cadre du Programme d'accès communautaire ont intérêt à s'assurer la participation de représentants de la minorité de langue officielle locale à la planification et à la mise en œuvre du site, de sorte que tous les membres de la collectivité bénéficient de l'initiative. Certaines collectivités souhaitent peut-être encourager l'élaboration du contenu de leur site d'accès communautaire dans les deux langues officielles.

## **Concours**

La sélection des projets qui seront réalisés dans le cadre du PAC se fait par voie de concours. Votre proposition sera évaluée par rapport à l'ensemble des autres propositions présentées dans votre province ou votre territoire. Toutes les propositions reçues à l'administration centrale d'Industrie Canada au plus tard le 31 octobre seront évaluées par le comité d'examen provincial ou territorial visé. Par la suite, chaque comité transmettra une liste des propositions retenues en sélection finale au Comité consultatif national, qui accordera une aide financière pour le plus grand nombre de propositions possible compte tenu des ressources à sa disposition.

Toutes les collectivités qui auront présenté une proposition seront avisées par écrit des résultats de la sélection.

### *Comités d'examen provinciaux ou territoriaux*

Chaque province ou territoire compte un comité d'examen composé de représentants d'un large éventail de secteurs : éducation et formation, bibliothèques et patrimoine culturel, développement commercial, rural et économique, industrie et commerce, organisations du secteur agricole et organismes communautaires ou sans but lucratif. Les comités d'examen sont chargés d'étudier les propositions provenant des collectivités de leur province ou de leur territoire et de recommander au Comité consultatif national les projets qui devraient faire l'objet d'une aide financière.

### *Comité consultatif national*

Le Comité consultatif national est formé de représentants d'organisations nationales de divers secteurs : éducation, bibliothèques, tourisme, affaires municipales, développement communautaire, technologie de l'information et télécommunications. Il joue un rôle de premier plan et dicte la gestion globale des orientations et des ressources du PAC. En outre, il administre le concours annuel en vue du financement des projets proposés. Le Comité accorde une aide financière pour le plus grand nombre possible de projets recommandés par les comités d'examen compte tenu des fonds disponibles.

### *Ententes avec Industrie Canada*

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui de l'Île-du-Prince-Édouard ont conclu avec Industrie Canada des ententes-cadres de coopération en vertu desquelles le Programme d'accès communautaire et ces provinces travailleront en étroite collaboration dans le but d'accroître l'accès communautaire à l'autoroute de l'information. Les propositions provenant des collectivités du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard doivent être adressées directement à l'organisme provincial visé. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dates d'échéance et la marche à suivre pour présenter une proposition dans ces provinces, veuillez composer le 1-800-268-6608.

# CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

## Financement maximal

Le gouvernement fédéral accordera un montant pouvant atteindre 30 000 \$ pour un projet donné, suivant une formule de partage des coûts. Toutefois, la proposition présentée doit inclure un budget réaliste, être exécutable et, qui plus est, répondre aux besoins de votre collectivité. Le pourcentage de la contribution demandée à Industrie Canada est inversement proportionnel à l'engagement et à la contribution de la collectivité. Par conséquent, il est souhaitable que la plus grande part possible de l'infrastructure et des services prévus soit financée au moyen de contributions en nature et de dons en espèces.

## Utilisation des fonds versés par Industrie Canada

Les fonds que vous recevez d'Industrie Canada en vertu du Programme d'accès communautaire font partie des revenus globaux à investir dans votre site. Vous pouvez donc les affecter, comme la collectivité le juge approprié, à n'importe quel volet de l'élaboration du projet ou à toute dépense liée à l'accès en soi. L'aide financière consentie par Industrie Canada, qui doit représenter au maximum 50 p. 100 du coût total du projet, sera répartie sur une période ne dépassant pas 18 mois.

## Contrat de service

En règle générale, un contrat de service est offert aux auteurs des propositions retenues en fonction de la proposition et des recommandations du comité d'examen. Pour répondre aux exigences du contrat, l'entrepreneur devra produire des rapports sur les activités inhérentes au projet, les services rendus et les dépenses effectuées. Tous les contrats conclus dans le cadre du PAC peuvent faire l'objet d'une vérification de la part de l'État.

## Calendrier des paiements

Les fonds accordés seront versés en trois fois, d'ordinaire à la suite de la présentation d'un rapport d'étape par les responsables du projet. Les versements se répartissent comme suit : 60 p. 100 dans le mois suivant la signature du contrat, 20 p. 100 six mois après le début du projet et les derniers 20 p. 100 vers la fin du projet. La durée varie d'un projet à l'autre, mais les contrats portent généralement sur une période de 12 à 18 mois.

## Vérification et évaluation

Les sites d'accès communautaire peuvent être soumis à des évaluations ou à des vérifications au hasard. Les représentants d'Industrie Canada et les membres des comités d'examen peuvent visiter certains sites en service pour voir comment se déroulent les choses et donner des conseils ou de l'aide. De plus, en vertu du contrat, les participants devront évaluer le projet eux-mêmes en utilisant les formulaires fournis à cette fin par Industrie Canada, qui font partie intégrante du contrat.

## Revenus et contributions en nature

Les revenus peuvent englober des montants raisonnables prélevés à titre de frais de formation, de frais d'abonnement à Internet proprement dits, d'autres frais d'utilisation connexes et de frais liés à la création du contenu ou au serveur, les montants issus d'une collecte de fonds et l'aide financière reçue d'autres pouvoirs publics.

Sont assimilés aux contributions en nature les lignes téléphoniques ou les lignes de données fournies ou installées à titre gracieux par la société de téléphone, les modems, le matériel informatique et les logiciels, les services de formation, l'accès à Internet, les locaux, les meubles et le bénévolat évalués de façon appropriée.

Pour réduire les coûts et améliorer la viabilité du projet, faites appel à des étudiants et à des bénévoles, qui acquerront ainsi des compétences monnayables.

## Dépenses

Différents coûts s'ajoutent à ceux qui sont liés à la rémunération du personnel (s'il y a lieu), à l'acquisition du matériel informatique et des logiciels, à l'installation des lignes et à l'accès à Internet. Mentionnons notamment la maintenance du matériel, l'assistance technique, les interurbains, les services de formation spécialisée, les meubles, les fournitures comme le papier et les cartouches d'encre, la présence d'un préposé sur place, la location de locaux (pour les réunions, les séances de formation, la promotion et d'autres activités) et l'administration (notamment les assurances, la constitution en société et la vérification). Selon la nature de votre proposition, il peut y avoir d'autres dépenses.

## Viabilité financière

Le rôle du gouvernement fédéral consiste à donner le coup de pouce nécessaire au départ afin d'offrir un large accès à l'autoroute de l'information au sein de la collectivité. Les fonds que vous recevez d'Industrie Canada doivent être dépensés au cours des 12 à 18 premiers mois du projet. Planifiez soigneusement votre projet pour en assurer la viabilité financière à long terme : les comités d'examen étudieront uniquement les propositions renfermant un plan d'affaires réaliste axé sur la poursuite de l'initiative. Lorsque les collectivités auront compris l'importance d'emprunter l'autoroute de l'information et les avantages qui en découlent, elles s'assureront sans doute les ressources nécessaires pour continuer à faire fonctionner le site après avoir épuisé les fonds reçus de l'État.

# ÉTAPES DE LA PRÉPARATION DE VOTRE PROPOSITION

## Dates importantes

L'échéancier suivant vous aidera à planifier vos activités :

- 31 octobre Date limite pour la présentation d'une proposition
- Fin décembre Fin du processus de sélection
- Janvier et février Attribution des contrats aux auteurs des propositions retenues
- Mi-mars Envoi du rapport initial et de la première facture à Industrie Canada – après acceptation, versement\* du premier paiement par Industrie Canada
- Août Envoi du rapport intermédiaire et de la deuxième facture à Industrie Canada – après acceptation, versement\* du deuxième paiement par Industrie Canada
- Année suivante Envoi du rapport final et de la troisième facture à Industrie Canada – après acceptation, versement\* du dernier paiement par Industrie Canada

\* *dans le mois suivant la date de facturation*

## Comité de direction

Créer un comité de direction regroupant les partenaires intéressés. Seules les propositions fondées sur de solides partenariats ont des chances d'être retenues. Il faut mettre à contribution des spécialistes provenant de la collectivité pour créer et maintenir le soutien technique, financier et gestionnel nécessaire au projet. Le comité de direction devrait regrouper notamment :

- des **conseillers techniques**, qui peuvent donner des conseils concernant le matériel, les logiciels, l'élaboration du contenu, la formation, l'accessibilité et les politiques quant à l'utilisation acceptable du site et au commerce sur Internet;
- des représentants des **chambres de commerce** et des **sociétés de développement économique**, qui peuvent fournir une aide financière, mettre à profit leurs compétences en gestion et stimuler l'intérêt à l'égard du projet dans le milieu des affaires;
- des représentants des **établissements d'enseignement** et des **bibliothèques**, qui peuvent fournir des locaux et du matériel pour la formation et l'accès proprement dit, ainsi que des gens possédant des compétences relatives à Internet (formation et gestion de l'information);
- des représentants des **organismes communautaires**, qui possèdent des compétences en matière de collecte de fonds et de promotion;
- des représentants des **administrations locales et régionales**, qui peuvent fournir un appui financier ou une contribution en nature.

Le comité de direction peut envisager de créer une société sans but lucratif constituée en vertu de la loi sur les sociétés de la province ou du territoire visé dès que possible après que le financement aura été accordé. Il mettra ainsi en place la structure nécessaire et aidera à définir le rôle de chacun au sein de l'organisation. Les groupes communautaires dotés d'une solide structure organisationnelle ont davantage la faveur des investisseurs ou des donateurs éventuels.

## Sites d'accès communautaire existants

Après avoir créé le comité de direction, parlez avec les représentants de sites d'accès communautaire qui ont déjà reçu une aide financière : leurs connaissances et leur expérience vous seront utiles.

Si vous-même ou un membre du comité de direction avez accès au courrier électronique, joignez-vous au groupe de discussion CNet sur le site Web du Programme d'accès communautaire à l'adresse <http://pac.unb.ca>.

Il s'agit d'une tribune où les participants discutent de ce qui se passe aux différents sites d'accès communautaire locaux. On peut y poser des questions et faire connaître des initiatives qui ont porté fruit. Pour vous y abonner, envoyez un message par courrier électronique à l'adresse [listserv@unb.ca](mailto:listserv@unb.ca) et inscrivez, dans le corps du message, **subscribe cnet**. N'écrivez rien d'autre dans le message. Vous figurerez automatiquement sur la liste et vous recevrez des renseignements sur le mode de participation.

Vous pouvez aussi composer le 1-800-268-6608 pour obtenir de plus amples renseignements sur les sites d'accès communautaire existants.

## Vision

Lorsque vous aurez une idée de ce que font les autres, essayez de « voir » comment le fait d'avoir un site d'accès communautaire peut contribuer à la création et à l'expansion à long terme d'entreprises et de services au sein de votre collectivité.

Une fois que vous aurez en tête une vision claire de votre site d'accès communautaire, vous pourrez commencer à rassembler les éléments nécessaires à l'élaboration de votre proposition. Vous devriez attribuer aux différents membres du comité de direction la responsabilité de recueillir l'information nécessaire et d'établir des contacts. N'hésitez pas à demander l'aide d'autres groupes communautaires.

## Représentants du PAC

Les représentants du PAC à Industrie Canada peuvent vous venir en aide. Ils sont en mesure non seulement de vous donner des conseils pour vous aider à amorcer votre démarche, mais aussi de vous mettre en relation avec les représentants de sites d'accès communautaire existants ou avec d'autres personnes-ressources dans le domaine technique. Pour communiquer avec un représentant du PAC, composez le 1-800-268-6608 ou envoyez un message par courrier électronique à l'adresse [comaccess@ic.gc.ca](mailto:comaccess@ic.gc.ca).

## Rédaction et présentation de votre proposition

Après avoir consulté des membres de votre collectivité, créé un comité de direction, déterminé en quoi l'accès communautaire sera utile à votre collectivité et réuni l'information nécessaire, commencez à rédiger votre proposition. Identifiez le groupe communautaire qui présentera la proposition au nom du comité de direction de même que le ou les représentants autorisés auxquels doit être adressée la correspondance. Prenez soin de traiter tous les éléments dont il est question sous la rubrique « **Éléments à inclure dans votre proposition** ».

Si vous postez votre proposition (y compris le Résumé dûment rempli, les annexes et les lettres de soutien ainsi qu'une lettre d'accompagnement), veuillez en transmettre trois exemplaires au :

Directeur du Programme d'accès communautaire  
Industrie Canada  
7<sup>e</sup> étage  
155, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

# ÉLÉMENTS À INCLURE DANS VOTRE PROPOSITION

Nous vous encourageons à faire preuve de créativité. Toutefois, votre proposition ne devrait pas comporter plus de sept pages (sans compter les annexes) et elle doit contenir certains éléments de base :

- une lettre d'accompagnement;
- un sommaire du projet (une page au maximum);
- la justification du projet (une page au maximum);
- un exposé sur votre organisation (deux pages au maximum);
- un exposé sur l'infrastructure (une page au maximum);
- un exposé sur les partenariats (une page au maximum);
- un exposé sur les perspectives d'avenir du projet (une page au maximum);
- les annexes et les lettres de soutien;
- le Résumé.

Les paragraphes qui suivent décrivent en détail chacun de ces éléments.

## Lettre d'accompagnement

Votre lettre d'accompagnement devrait être brève et se trouver sur le dessus de votre proposition. Elle devrait porter la signature du représentant autorisé de votre groupe.

## Sommaire du projet

Décrivez brièvement le projet proposé, notamment les objectifs, les services prévus, la clientèle cible et les partenaires clés qui vous fourniront un soutien technique et financier sur une base permanente. Indiquez clairement les résultats que vous souhaitez obtenir en aménageant un site d'accès communautaire au sein de votre collectivité.

## Justification

Expliquez pourquoi l'aménagement d'un site d'accès communautaire à Internet est nécessaire au sein de votre collectivité.

### *Accès à Internet*

Internet est peut-être déjà accessible dans votre collectivité, particulièrement aux personnes qui disposent d'un ordinateur et d'un modem à la maison ou qui sont branchées par l'intermédiaire de leur employeur ou d'un établissement comme une école, un hôpital ou une bibliothèque. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les membres de votre collectivité connaissent-ils l'informatique? Sont-ils nombreux à posséder un ordinateur et un modem et à utiliser Internet?
- Internet est-il accessible au sein de votre collectivité à l'heure actuelle? Le cas échéant, est-ce par une ligne téléphonique locale ou une ligne sans frais? Quels sont les fournisseurs de services qui donnent accès à Internet dans votre collectivité, que ce soit par une ligne téléphonique locale ou interurbaine?
- Au sein de votre collectivité, y a-t-il des gens qui ont accès à Internet chez leur employeur ou dans une école, un collège, une université, un hôpital ou une bibliothèque, ou encore grâce à un réseau communautaire? Existe-t-il des sites d'accès public à Internet?
- Quel est l'état de l'infrastructure de télécommunications dans votre collectivité? Disposez-vous de la commutation numérique ou d'un câble à fibres optiques? Renseignez-vous auprès de la société de téléphone et du câblo-distributeur pour savoir ce qui est prévu à cet égard dans un proche avenir.

### *Conjoncture économique et situation de l'emploi au sein de la collectivité*

La réalisation d'un projet dans le cadre du PAC permet de créer de nouvelles possibilités pour les entreprises et les services existants ainsi que des emplois dans la collectivité. La vôtre pourrait en tirer parti, particulièrement si les activités économiques traditionnelles y sont en mutation. Indiquez les points forts et les points faibles de l'économie locale et expliquez comment le projet peut y jouer un rôle utile. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Combien d'habitants votre collectivité compte-t-elle et à quelle distance se trouve-t-elle du grand centre le plus près?
- En quoi la structure économique a-t-elle changé au cours des dernières années, surtout en ce qui concerne les principaux employeurs ou les principales industries?

- Quel est le taux d'activité de la main-d'œuvre? Quel est le taux de chômage en général et chez les jeunes? En quoi la situation a-t-elle changé au cours des dernières années?
- Les jeunes quittent-ils votre collectivité ou votre région?
- Quels aptitudes ou talents particuliers sont présents dans votre collectivité?
- Avez-vous procédé à une évaluation des besoins, officielle ou non, pour mesurer l'intérêt que présente l'aménagement d'un site et déterminer l'usage qui pourrait en être fait?

## Organisation

Décrivez la structure communautaire qui vous permettra de vous assurer et de gérer les ressources nécessaires à l'aménagement et au maintien d'un site d'accès communautaire. Dressez un plan de mise en œuvre en vue d'établir votre site de manière efficiente.

### *Gestion du projet et du site*

Il est important de déterminer comment vous allez gérer le projet dans son ensemble et les activités à chacun des emplacements. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Avez-vous créé un comité de direction local pour définir les buts de votre collectivité et les objectifs visés par le projet? Présentez les membres du comité et expliquez en quoi ils possèdent la détermination et l'expérience nécessaires pour assurer le succès du projet.
- Quelle est la structure de l'organisation qui veillera à l'aménagement du site et à la gestion du projet dans son ensemble? Montrez bien qu'il s'agit d'une organisation permanente ne reposant pas sur une ou deux personnes qui pourraient quitter la collectivité ou se retirer du projet.
- Combien de personnes, qu'il s'agisse d'employés ou de bénévoles, assureront la gestion du site au jour le jour?
- Quel soutien technique avez-vous à votre disposition pour vous aider à déterminer les exigences techniques du projet, à aménager le site et à assurer la maintenance du matériel et des logiciels? Ce soutien sera-t-il offert par un membre du comité de direction, un fournisseur local ou une personne d'un réseau communautaire?

### *Plan de mise en œuvre*

Le plan de mise en œuvre montrera que vous avez analysé, en tenant compte des contraintes de temps, le processus de mise en place des divers éléments du Programme d'accès communautaire dans votre collectivité. Répondez notamment à la question suivante :

- Comment allez-vous établir le site d'accès communautaire? Indiquez les dates prévues pour les étapes suivantes :
  - détermination des besoins en matière de technologie et de connexions ainsi que de la configuration;
  - installation du matériel informatique et des logiciels;
  - formation du personnel, des bénévoles et du grand public;
  - évaluation globale du projet;
  - inauguration du site;
  - inauguration d'autres emplacements au sein de la collectivité, s'il y a lieu;
  - activités de marketing et de promotion.

### *Bénévoles*

Les bénévoles apporteront une contribution essentielle au succès du projet. Décrivez leur rôle dans le contexte du projet. Ils peuvent agir, par exemple, en qualité de membres du comité de direction, de coordonnateurs, de conseillers techniques, de formateurs, de collecteurs de fonds ou de responsables de la publicité. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Comment allez-vous recruter les bénévoles, assurer leur formation et continuer à les motiver?
- Prévoyez-vous de conclure un accord officiel avec des écoles ou les responsables de programmes s'adressant aux jeunes en vue de vous assurer que ces derniers puissent participer au projet? Décrivez les accords envisagés.

### *Plan budgétaire et financier*

Vous devrez établir les prévisions financières à court et à long terme. Industrie Canada versera 60 p. 100 de l'aide financière dans le mois suivant la conclusion du contrat, 20 p. 100 six mois après le début du projet et les derniers 20 p. 100 vers sa fin. Présentez un budget pour au moins deux ans, en tenant compte de la période pendant laquelle le projet serait financé par Industrie Canada et de l'exercice suivant, durant lequel il serait financièrement autonome. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Quels sont les coûts en immobilisations prévus (matériel informatique et logiciels, meubles, autre matériel nécessaire et adaptation des installations aux besoins des personnes ayant une déficience)?
- Quels sont les coûts de fonctionnement permanents prévus en ce qui concerne les connexions, l'utilisation, la rémunération du personnel, la maintenance, la formation, les locaux, la publicité et la promotion ainsi que l'administration (frais bancaires, frais de constitution en société et honoraires des vérificateurs)?
- Quels revenus prévoyez-vous tirer des frais d'utilisation, des dons en espèces, de la collecte de fonds et de l'aide consentie par Industrie Canada?
- Quelles seront les contributions en nature (heures de bénévolat, services, matériel ou locaux)?

## Infrastructure

Décrivez le site proposé et ses caractéristiques. Décrivez le matériel informatique et les logiciels qui seront utilisés.

### *Description du site*

Choisissez soigneusement l'emplacement ou les emplacements de votre site d'accès communautaire. En règle générale, ils devraient se trouver à un endroit central accessible au plus grand nombre de personnes possible, compte tenu tout de même des locaux et du matériel disponibles. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Quels sont les différents emplacements prévus pour votre site? Précisez leur adresse. Qu'est-ce qui a motivé votre choix?
- Prévoyez-vous d'utiliser des locaux ou des immeubles distincts pour la formation et l'accès du grand public, ou les activités se dérouleront-elles toutes dans le même local ou le même immeuble?
- Quels sont les jours et les heures d'ouverture proposés pour le fonctionnement du site?
- Combien de postes de travail seront mis à la disposition des utilisateurs aux emplacements de votre site?
- Combien de personnes pourront recevoir une formation? Qu'en est-il de l'accès du grand public?
- Quels outils ou méthodes de formation spéciaux ou adaptés offrirez-vous aux personnes ayant une déficience? Quels sont les meubles spéciaux ou adaptés dont vous disposez
- Les emplacements et les postes de travail devraient être sans danger et accessibles en fauteuil roulant. Quelles mesures prendrez-vous à cet égard?

## *Matériel*

Il est important de bien choisir le matériel, y compris les logiciels. Dans de nombreux cas, le matériel des écoles ou des bibliothèques peut être utilisé pour le site d'accès communautaire. Ce prêt de matériel est alors considéré comme une contribution en nature. Vous pourriez aussi devoir acheter le matériel nécessaire, notamment des ordinateurs, des imprimantes, des modems, des scanners, des serveurs de réseau, des logiciels et des meubles dans la mesure où les fonds dont vous disposez vous le permettront. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Quel matériel informatique (ordinateurs, modems, imprimantes, routeurs, serveurs, scanners, antennes paraboliques) devra-t-on utiliser à chacun des emplacements? Soyez le plus précis possible. Indiquez, par exemple, s'il s'agit d'un ordinateur Pentium, d'une imprimante laser ou d'une antenne parabolique DirecPC.
- Quels logiciels devra-t-on utiliser à chacun des emplacements?
- Quelles mesures prendrez-vous pour que les personnes ayant une déficience puissent utiliser le matériel informatique aux emplacements de votre site d'accès communautaire? Quelles mesures prendrez-vous pour qu'elles puissent utiliser les logiciels donnant accès au contenu du site?
- Quels services Internet seront offerts (courrier électronique, Web, transfert de fichiers, Gopher, Telnet)?
- Quel type et quelle vitesse de connexion avez-vous l'intention d'utiliser (connexion directe, accès par ligne commutée, réseau local, DirecPC)? Dans la mesure du possible, fournissez un diagramme illustrant la configuration des connexions.
- De quel type de matériel aurez-vous besoin pour mettre en œuvre des fonctions ou des programmes précis (par exemple, unité centrale, scanners, logiciels et logiciels HTML) que vous pourriez envisager d'acquérir ultérieurement?

## Partenariats

Les partenariats constituent sans doute un élément déterminant pour le succès de votre site d'accès communautaire. Indiquez la participation au projet de la collectivité dans son ensemble ainsi que son engagement à cet égard. Décrivez le soutien financier accordé sous forme de dons en espèces et de contributions en nature par les particuliers, les entreprises, les organismes communautaires et les représentants locaux des pouvoirs publics de tous les paliers.

### *Soutien offert par les particuliers, les entreprises et les organismes communautaires*

Un grand nombre de personnes et d'organisations vous offriront leur soutien moral en vous encourageant à poursuivre vos efforts. Toutefois, il est plus important encore de vous assurer un soutien concret, plus précisément un **engagement** à fournir un don en espèces ou une contribution en nature, à travailler bénévolement, à mettre des locaux à votre disposition, à produire un contenu local et ainsi de suite. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Quels engagements financiers (dons en espèces ou contributions en nature) ont été pris par les particuliers, les entreprises et les organismes communautaires (y compris les fournisseurs de services Internet ou les réseaux communautaires existants)? Fournissez des lettres de soutien plutôt que les lettres habituelles d'organisations louant vos efforts. Plus vous montrez que votre projet fait l'objet de contributions réelles, plus votre demande repose sur des assises solides.
- Les associations ou les groupes locaux, provinciaux ou nationaux qui s'occupent des personnes ayant une déficience appuient-ils votre proposition? Ceux-ci peuvent rédiger une lettre attestant qu'ils sont disposés à vous aider à rendre accessibles votre site d'accès communautaire et son contenu ou s'engager à offrir un don en espèces ou une contribution sous forme de matériel.

### *Soutien offert par les pouvoirs publics*

Efforcez-vous d'obtenir le soutien concret et moral des pouvoirs publics municipaux, provinciaux et fédéraux ainsi que de ministères et d'organismes publics. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Quel est le degré d'intérêt et d'engagement de l'administration municipale, des représentants locaux des ministères provinciaux et fédéraux et des organismes publics de tous les paliers? Qu'en est-il des représentants des conseils scolaires et des bibliothèques? Fournissez des lettres de soutien qui témoignent de l'intérêt manifesté et de tout appui financier. Si des ententes particulières ont été conclues pour l'utilisation d'immeubles publics (par exemple, une école le soir), fournissez une lettre faisant état de cette entente ou indiquant qu'une résolution a été prise à cet égard.

### *Partenariats avec les collectivités avoisinantes*

Vous souhaitez peut-être envisager la possibilité d'établir un partenariat avec des collectivités avoisinantes. Il pourrait s'agir de travailler en collaboration avec les responsables d'un site d'accès communautaire existant ailleurs ou encore de mettre en commun les ressources de deux ou de plusieurs collectivités pour préparer une proposition d'autant plus solide. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Collaborez-vous actuellement avec les responsables d'un site d'accès communautaire existant ou d'un réseau communautaire? Le cas échéant, précisez le nom de la collectivité ou du réseau et la nature du partenariat.
- Présentez-vous une proposition qui vise plus d'une collectivité? Le cas échéant, précisez le nom des collectivités et indiquez si elles présentent des demandes distinctes ou s'il s'agit d'une demande conjointe?

## **Perspectives d'avenir**

Décrivez l'orientation que prendra votre site d'accès communautaire. Mentionnez les avantages économiques et sociaux qu'il procurera à votre collectivité. Dites d'où proviendront les revenus et les fonds à l'avenir.

### *Effet du projet sur la réalisation des objectifs de la collectivité*

Votre proposition devrait montrer en quoi l'établissement d'un site d'accès communautaire contribuera à la réalisation des buts et des objectifs globaux visés et rehaussera des activités menées au sein de la collectivité. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Comment Internet permettra-t-il de soutenir des activités et des initiatives dans la collectivité? Quelles formes le contenu local prévu prendra-t-il? Donnez des exemples précis.

### *Effet du projet sur les compétences des membres de la collectivité*

La réalisation d'un projet dans le cadre du PAC offre aux jeunes, aux sans-emploi et aux membres de la population active en général la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences. Répondez notamment à la question suivante :

- Quelles compétences monnayables seront créées ou améliorées au sein de votre collectivité grâce à l'établissement d'un site d'accès communautaire?

Pour l'établissement de votre site d'accès communautaire, vous souhaiterez peut-être mettre à profit le programme d'emploi pour les jeunes d'Industrie Canada, en vertu duquel des jeunes contribuent à la mise en œuvre du PAC et aident les collectivités à se familiariser avec la technologie d'Internet, notamment avec la conception de pages Web, le multimédia et la numérisation. Les participants au programme peuvent ainsi acquérir dans le domaine de la technologie de l'information des compétences susceptibles de les aider à promouvoir leur région tant au sein de leur collectivité qu'au niveau international. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer le 1-800-268-6608.

### *Effet du projet sur l'esprit d'entreprise des membres de la collectivité*

La réalisation d'un projet dans le cadre du PAC offre la possibilité de créer des débouchés et des emplois au sein de la collectivité. Répondez notamment aux questions suivantes :

- Comment les entreprises existantes et nouvelles tireront-elles parti de l'accès à Internet?
- Comment l'accès à Internet permettra-t-il de créer des emplois?

Vous voudrez peut-être aussi faire appel aux **Collections numérisées de Rescol**. Grâce à cette autre initiative d'Industrie Canada, les jeunes Canadiens de 15 à 30 ans peuvent acquérir une expérience de travail axée sur l'esprit d'entreprise et la technologie en convertissant du matériel canadien autrement inaccessible sous forme numérique. Ce programme favorise non seulement l'essor de l'industrie du multimédia dans toutes les régions du pays, mais aussi une amélioration de la productivité grâce à la numérisation. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer le 1-800-465-7766 ou consulter le site Web des Collections numérisées de Rescol à l'adresse <http://www.rescol.ca/collections>.

### *Soutien futur*

Il vous incombe de trouver des moyens d'assurer l'autonomie financière du projet après que les fonds versés par Industrie Canada auront été épuisés (reportez-vous à la rubrique « **Considérations financières** »). Répondez notamment aux questions suivantes :

- Comment financerez-vous le projet lorsque prendra fin l'aide d'Industrie Canada?
- D'autres sites d'accès sont-ils prévus à long terme dans la collectivité?

## Annexes et lettres de soutien

Fournissez tout autre document se rapportant au projet, notamment les lettres de soutien officielles attestant, par exemple, les engagements financiers pris (dons en espèces ou contributions en nature). Dans la mesure du possible, donnez des exemples de la couverture médiatique d'initiatives communautaires fructueuses, par exemple, en produisant des coupures de presse.

## Résumé

Après avoir élaboré votre proposition, veuillez remplir le Résumé figurant ci-après. Annexe une photocopie du Résumé à chacun des trois exemplaires de votre proposition. Les comités d'examen pourront ainsi avoir en un coup d'œil un aperçu de votre proposition.



# POUR NOUS JOINDRE

Veillez envoyer votre proposition en trois exemplaires au plus tard le 31 octobre au :

Directeur du Programme d'accès communautaire  
Industrie Canada  
155, rue Queen  
7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Par ailleurs, différents moyens s'offrent à vous pour obtenir de plus amples renseignements :

ligne téléphonique sans frais : 1-800-268-6608;  
télécopieur : (613) 952-8711;  
courrier électronique : [comaccess@ic.gc.ca](mailto:comaccess@ic.gc.ca);  
site Web : <http://pac.unb.ca>.



# PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE (PAC)

## Résumé — Guide d'élaboration des propositions (À annexer à la proposition)

En cas de besoin, joindre une feuille supplémentaire pour l'une ou l'autre des sections de la présente formule.

### Collectivités

#### Collectivités et emplacements

Nom de l'organisme présentant la demande (comité directeur ou organisme sans but lucratif)

Nom de la collectivité ou des collectivités (ville, village, municipalité et canton, s'il y a lieu)

Collectivité 1

Prov. ou terr.

Population

Collectivité 2 (S'il y a lieu)

Prov. ou terr.

Population

Collectivité 3 (S'il y a lieu)

Prov. ou terr.

Population

Préciser chaque fois le type d'emplacement, l'adresse et le nombre d'heures d'ouverture par semaine pour chaque site proposé

Emplacement 1

Heures

Emplacement 2 (S'il y a lieu)

Heures

Emplacement 3 (S'il y a lieu)

Heures

### Collectivités

#### Coordonnées des représentants autorisés

Indiquer deux représentants autorisés pour la présente demande. Toute la correspondance sera adressée au premier représentant autorisé.

Langue à employer dans la correspondance officielle

Français

Anglais

Premier représentant autorisé

Nom

Prénom

M.  M<sup>me</sup>  Tél. ( )

Télec. ( )

Titre et organisation

Adresse électronique

Adresse postale

Prov. ou terr.

Code postal

Deuxième représentant autorisé

Nom

Prénom

M.  M<sup>me</sup>  Tél. ( )

Télec. ( )

Titre et organisation

Adresse électronique

Adresse postale

Prov. ou terr.

Code postal

(SUITE AU VERSO)

**Collectivités****Renseignements supplémentaires**

Tous les renseignements fournis dans la présente section demeureront confidentiels.

S'agit-il d'une minorité de langue officielle?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
S'agit-il d'une collectivité d'une Première Nation?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, la collectivité a-t-elle reçu une aide financière en vertu de la composante du programme Rescol consacrée aux Premières Nations? (Le cas échéant, en tenir compte dans la proposition.)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (Dans l'affirmative) Année :
La collectivité a-t-elle déjà présenté une demande dans le cadre du PAC?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (Dans l'affirmative) Année :

**Proposition****Financement**

La section qui suit résume la planification financière relative à votre proposition.

Coût total lié à l'établissement du site ou des sites	\$
Montant demandé à Industrie Canada (pouvant atteindre 30 000 \$, mais ne dépassant pas 50 p. 100 du coût total)	\$
Contributions en nature	\$
Dons en espèces	\$

**Proposition****Objectifs et attentes**

Indiquer dans la présente section vos objectifs pour les six premiers mois du contrat proposé.

**1) Partenaires commanditaires (par exemple, organisations offrant une aide financière, de la formation ou une contribution en nature)**

Combien de groupes communautaires deviendront des partenaires commanditaires?

Combien d'entreprises deviendront des partenaires commanditaires?

Combien de ministères (fédéraux, provinciaux ou territoriaux) seront des partenaires?

**2) Collaborateurs au contenu des pages Web (par exemple, propriétaires de pages Web)**

Combien de groupes communautaires auront une page Web grâce à votre projet?

Combien d'entreprises auront une page Web grâce à votre projet?

Combien de ministères (fédéraux, provinciaux ou territoriaux) auront une page Web?

**3) Utilisateurs du site ou des sites d'accès public (utilisation globale estimée pour tous les emplacements — moyenne hebdomadaire)**

Combien d'utilisateurs au total se serviront du site ou des sites?

Combien d'heures au total les utilisateurs du site ou des sites d'accès public s'en serviront-ils?  
(Il s'agit des heures totales d'utilisation, et non pas des heures d'ouverture du site ou des sites.)

**4) Formation**

Combien de personnes recevront une formation de base?  
(par exemple, navigation, recherche, courrier électronique, forums de bavardage)

Combien de personnes recevront une formation avancée?  
(par exemple, création de pages Web HTML, JavaScript)